

D.I.C.R.I.M

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Commune d'ARCY SUR CURE



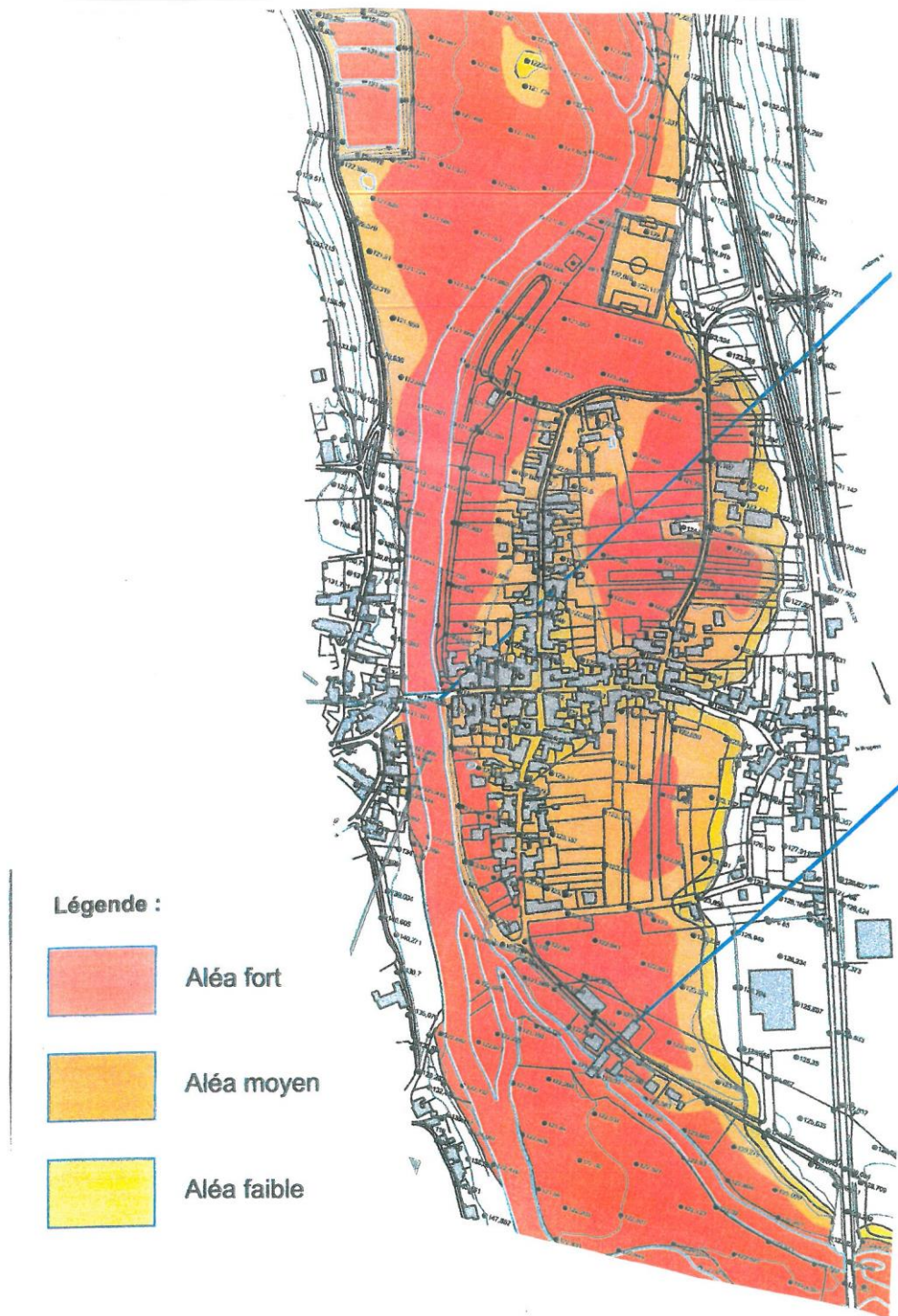
Edition 2017

COMMUNE d'ARCY-SUR-CURE

D.I.C.R.I.M

RISQUE INONDATION

Référence : PPR approuvé le 23 mai 2016



ACTION DU MAIRE

Selon gravité :

- permanence mairie
- déviations routes – ponts coupés :
 - Rue du Pont (côté sud), couper la rue à hauteur du n°44 (devant la mairie), déviation par le Val Ste Mairie
 - Rue du Pont, (côté nord), couper à la Place Pasteur, déviation par la rue de l'Orme et rue du Fossé au Veau
 - Rue du Gué : panneaux « déviation à l'entrée de la rue côté Place Pasteur et à l'entrée de la RD 606
 - Rue de l'Orme (dans le bourg : panneaux déviation au niveau de la RD 606, Place Pasteur et à l'entrée de la rue du Fossé au Veau
 - Rue Tardy : Panneaux à l'entrée de la rue du Fossé au Veau et Place Pasteur
 - Rue du Fossé au Veau : Panneau au niveau du STOP côté voie n°2 et au niveau du 30 rue de l'Orme
- zones touchées : Rue du Gué, rue du Pont, Rue Tardy, Rue de l'Orme, Rue du Fossé au Veau, Rue croix Benoit, Rue de la Haie Vive, Zone d'activité, Nationale, Grottes d'ARCY SUR CURE
- liste d'appels et d'alerte (voir l'annuaire de crise, page 33)
- déclenchement PCS

ALERTE

- message pompiers / préfecture / radio/TV/ communes en amont
- cloches, etc. avec le signal correspondant (cf. signal national d'alerte)
- véhicule avec mégaphone (message pré-formaté voir page...)

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

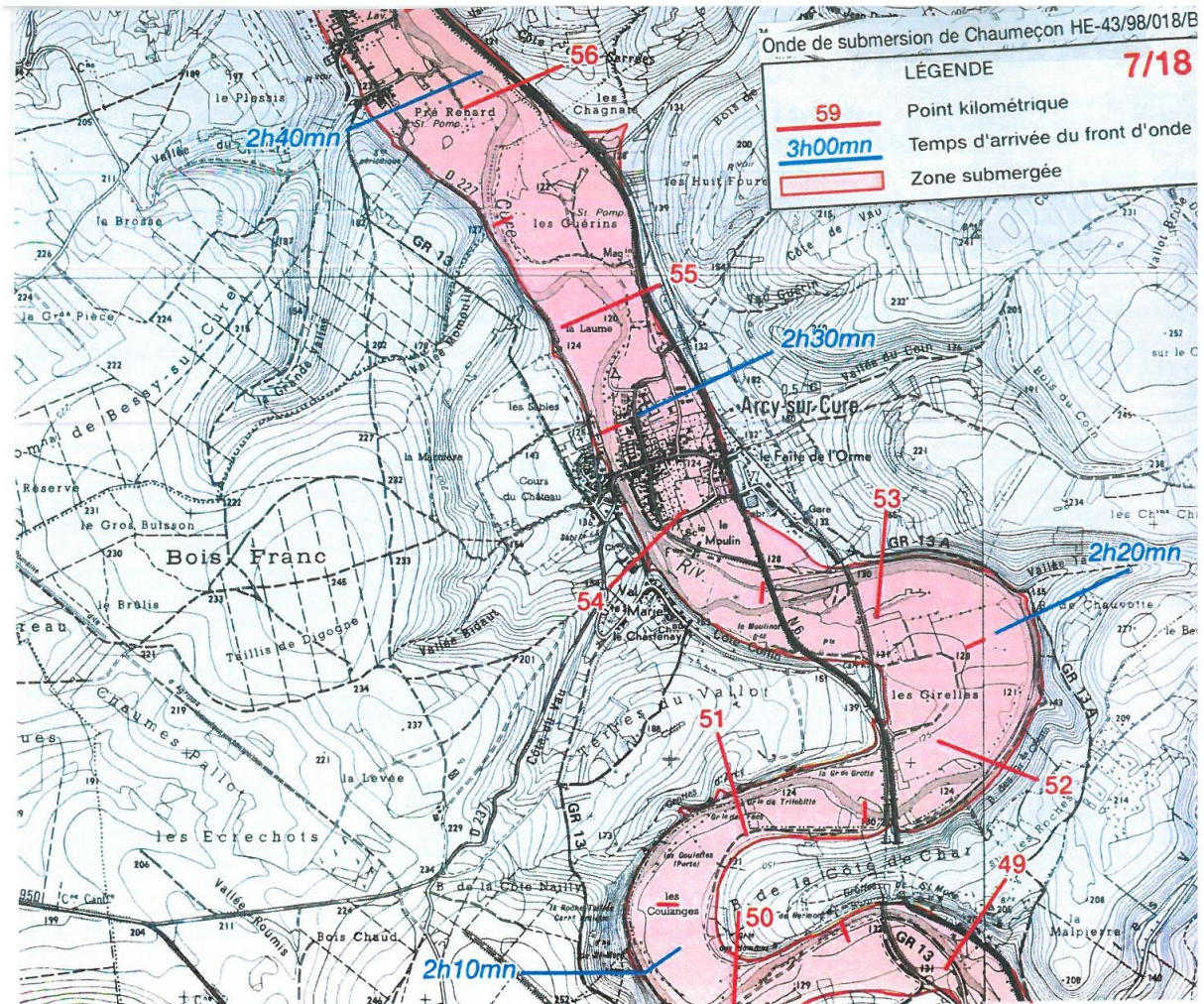
- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiriaux, fenêtres
- Ne pas utiliser le téléphone fixe
- Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
- A pied ou en voiture, ne pas vous engager sur une voie ou une zone inondée
- Ecouter la radio locale sur 101.3
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)

COMMUNE d'ARCY-SUR-CURE

D.I.C.R.I.M

RISQUE RUPTURE DU BARRAGE DE CHAUMEÇON

Référence : PPI du barrage de Chaumeçon (arrêté n° PREF-CAB-2005-0172 du 16 mai 2005)



Le PPI du barrage de Chaumeçon prévoit en cas de rupture, le passage d'une onde de submersion déferlant en partie de la commune environ 2 heures 30 après la rupture.

ACTION DU MAIRE

- permanence mairie
- déviations routes – ponts coupés :
 - Rue du Pont (rive gauche), couper la rue à hauteur du n°44 (devant la mairie), déviation par le Val Ste Mairie ou Lac Sauvin
 - Rue du Gué et Rue Tardy : panneaux « déviation » à l'entrée de la rue côté Place Pasteur et à l'entrée de la RD 606
 - Rive droite : déviation par la rue de l'Orme jusqu'à la RD 606 (prévoir de supprimer le sens interdit à hauteur du 38 rue de l'Orme)
- zones touchées : Rue du Gué, rue du Pont, Rue Tardy, Rue de l'Orme, Rue du Fossé au Veau, Rue croix Benoit, Rue de la Haie Vive, Zone d'activité, RD 606, Place Pasteur, Grottes d'ARCY SUR CURE
- liste d'appels et d'alerte (voir l'annuaire de crise, page 33)
- déclenchement PCS

ALERTE

- message pompiers / préfecture / radio/TV/ communes en amont
- cloches, avec le signal correspondant (cf. signal national d'alerte)
- véhicule avec mégaphone (message pré-formaté, voir page...)

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Surélever les meubles, amarrer les cuves
- Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux
- Couper le gaz, l'électricité
- Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres
- Ne pas utiliser le téléphone fixe
- Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)
- A pied ou en voiture, ne pas vous engager sur une voie ou une zone inondée
- Ecouter la radio locale sur 101.3
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)

COMMUNE d'ARCY-SUR-CURE

D.I.C.R.I.M

RISQUE CANICULE

Référence : Plan départemental canicule (envoyé à toutes les mairies en juillet 2008)

L'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France métropolitaine depuis 1985. La canicule du mois d'août 2003 en est à l'origine.

En Bourgogne, le mois d'août 2003 a été chaud : cinq degrés au-dessus des normales saisonnières, avec un pic de 41.1 ° relevé à Auxerre le 6 août (relevé INSEE).

ACTION DU MAIRE

Dans tous les cas :

- Organiser une permanence à la Mairie

En cas de canicule :

- Vérification du recensement des personnes âgées et fragiles grâce au fichier mairie
- Organisation d'un circuit de visite
- Distribution d'eau
- Préparation d'un endroit adapté et frais pour héberger les personnes en difficultés: église, chapelle du Beugnon, chapelle du Val Ste Marie, chapelle du Lac Sauvain
- Mesure de restriction d'usage de l'eau

ALERTE

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- *Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)*
- *Appels téléphoniques, circuit d'alerte (véhicule avec mégaphone)*
- *Affichages*
- *Message diffusé par les pompiers*
- *Messages diffusés par les médias (radio et TV)*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- Ecouter la radio locale sur 101.3

COMMUNE d'ARCY-SUR-CURE

D.I.C.R.I.M

AUTRES RISQUES CLIMATIQUES

ACTION DU MAIRE

Dans tous les cas :

- Organiser une permanence à la Mairie

En cas de fortes précipitations, d'orages violents, tempêtes, neige ou verglas :

- Surveiller les conditions météorologiques
- Organisation d'un circuit d'inspection (plusieurs fois par jour)
- Mise en place des panneaux de signalisation de danger
- Organiser le déblaiement des voies
- Préparation d'un hébergement pour les sinistrés



ALERTE



- Le maire est prévenu par le gestionnaire d'alerte de la préfecture (GALA)
- Appels téléphoniques, circuit d'alerte (véhicule avec mégaphone)
- Affichages
- Message diffusé par les pompiers
- Messages diffusés par les médias (radio locale 101.3 et TV)

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

En cas de fortes précipitations :

- Limiter voire éviter les déplacements
- Ne vous engager pas sur une voie ou une zone inondée
- Respecter les déviations mises en place
- Suivre les conseils des autorités publiques

En cas d'orages :

- Eviter l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- Débrancher les appareils électriques non utilisés et le câble d'antenne de la télévision
- Mettre à l'abri les objets sensibles au vent
- Limiter voire éviter les déplacements

En cas de vents violents :

- Limiter voire éviter les déplacements
- Risque d'obstacles sur les voies de circulation
- Risque de chute de branches ou d'objets
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures et ne toucher pas aux fils électriques tombés au sol
- Ranger ou fixer les objets susceptibles d'être emportés

En cas de neige ou de verglas :

- Limiter voire éviter les déplacements
- En cas de déplacement, prudence et vigilance s'imposent
- Utiliser des équipements spéciaux
- Privilégier le transport en commun ou le covoiturage
- S'informer sur les conditions de circulation

COMMUNE d'ARCY-SUR-CURE

D.I.C.R.I.M

RISQUE TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES



RD 606 et voie ferrée

ACTION DU MAIRE

Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers :

- Permanence mairie
- Confinement ou évacuation partielle ou totale de la population sur ordre des sapeurs-pompiers
- Déclenchement du PCS
- interdiction circulation RD 606
- Déviations mises en place :
 - Par le Beugnon, Joux-la-ville
 - Par le Lac Sauvín, Voutenay-sur-Cure ou Mailly la Ville
 - Par St Moré, Voutenay, Nitry
- **zones touchées** : RD 606 et zone ferrée
- liste d'appels et d'alerte (voir l'annuaire de crise, page 33)

ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio / TV
- cloches avec le signal correspondant (signal national d'alerte)
- véhicule avec mégaphone (message pré-formaté, voir page...)

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

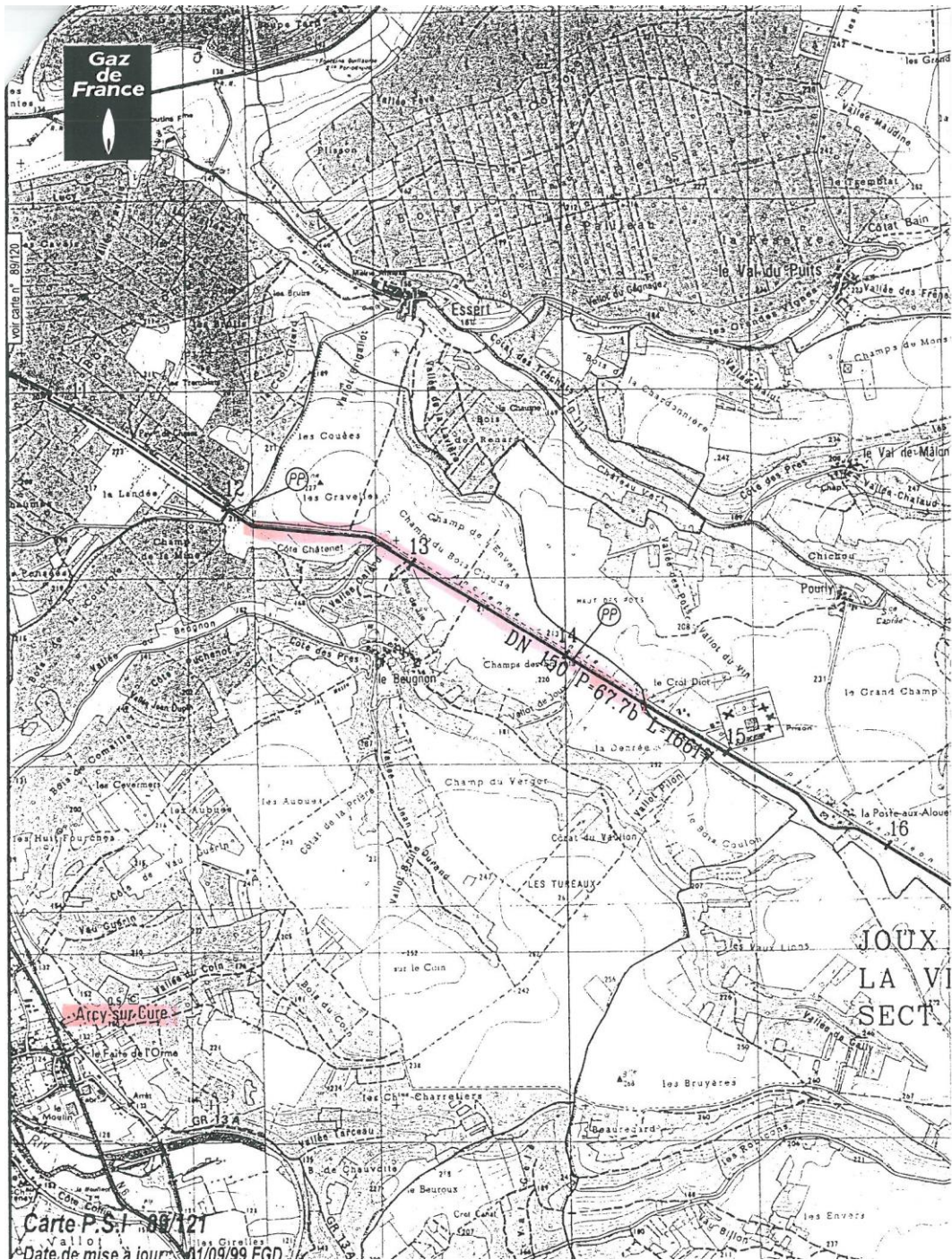
- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école (PPMS)
- Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
- Rester à l'écoute de la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte

COMMUNE d'ARCY-SUR-CURE

D.I.C.R.I.M

RISQUE SUR CONDUITE DE TRANSPORT DE GAZ HP

Référence : Document GRT GAZ conservé en Mairie



Exemple : risque de rupture occasionnée
par un engin de terrassement :

pour une buse de diamètre 100mm –
périmètre de sécurité = 65 m

pour une buse de diamètre 200mm –
périmètre de sécurité = 100 m

ACTION DU MAIRE

Selon la gravité, par exemple :

- Evacuation partielle ou totale de la population (indications fournies par les sapeurs-pompiers et agents techniques gaz
- Permanence mairie
- Déclenchement du PCS
- Mise en place déviation / interdiction circulation
- zones touchées : Le Beugnon
- liste d'appels et d'alerte (voir l'annuaire de crise, page 33)

ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio / TV
- cloches, etc. avec le signal correspondant (cf. signal national d'alerte)
- véhicule équipé d'un haut-parleur (message pré-formaté, voir page...)

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

En cas de percement accidentel d'une canalisation, il y a lieu de :

1. Interrompre tous travaux et interdire toute flamme, étincelle ou point chaud aux alentours de la fuite
2. Eloigner toute personne du lieu de la fuite
3. Téléphoner d'urgence aux pompiers, gendarmerie, s'il y a risque pour la sécurité des personnes et des biens
4. Téléphoner d'urgence à GRTgaz (0.800.246.102)
5. Ne pas tenter d'arrêter la fuite de gaz et, en cas d'inflammation, de ne pas tenter d'éteindre le feu

Attendre la venue des secours et des techniciens de GRTgaz

COMMUNE d'ARCY-SUR-CURE

D.I.C.R.I.M

RISQUE PANDEMIE GRIPPALE

Référence : Plan départemental de lutte contre une pandémie grippale (janvier 2009)

Qu'est-ce qu'une pandémie ?

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : **la grippe aviaire et la grippe A de type H1N1 par exemple** (pour plus d'infos, voir le site www.pandemie-grippale.gouv.fr)

30 % de la
population touchée

Phase 1	Pas de virus circulant chez l'Homme
Phase 2	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
Phase 4	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
Phase 5	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
Phase 6	Forte transmission interhumaine dans la population (pandémie)

ACTION DU MAIRE

- Phase 3/4/5/6 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'Etat. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.
- *Le maire désigne un correspondant « pandémie grippale » et transmet ses coordonnées au préfet : Mmes Carole PETIT et Nadine ENGELMANN*
- *Utilise la liste des personnes fragiles*

Pour la grippe aviaire :

Fournit au personnel communal susceptible d'aller constater les oiseaux morts un équipement de base : 100 gants +20 masques FFP2

Pour la grippe A :

Fournit au personnel communal susceptible d'être en contact avec du public ou le virus des masques FFP2

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

Pour la grippe aviaire :

- Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) (tél : 03 86 72 69 00). Sinon appeler la Préfecture au 03 86 72 79 89.
- Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine).
- Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts. La collecte est assurée par la FDC, l'ONCFS ou la DDCSPP.

Pour la grippe A :

- Tout symptôme grippal doit être signalé à un médecin ou au 15
- Consignes d'hygiène : se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro-alcoolique – utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, le jeter et se laver les mains

COMMUNE d'ARCY-SUR-CURE

D.I.C.R.I.M

CAVITE SOUTERRAINE, FALAISES



ACTION DU MAIRE

Selon gravité :

- permanence mairie
- zones touchées : Grottes d'ARCY SUR CURE et falaises avoisinantes
- Population touchée : touristes, employés
- Prévenir les pompiers, les gendarmes du Groupe des spéléologues de la gendarmerie nationale (GSGN)
- liste d'appels et d'alerte (voir l'annuaire de crise, page 33)
- déclenchement PCS






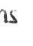



ALERTE

- Prévenir les grottes au 03.86.81.90.63

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

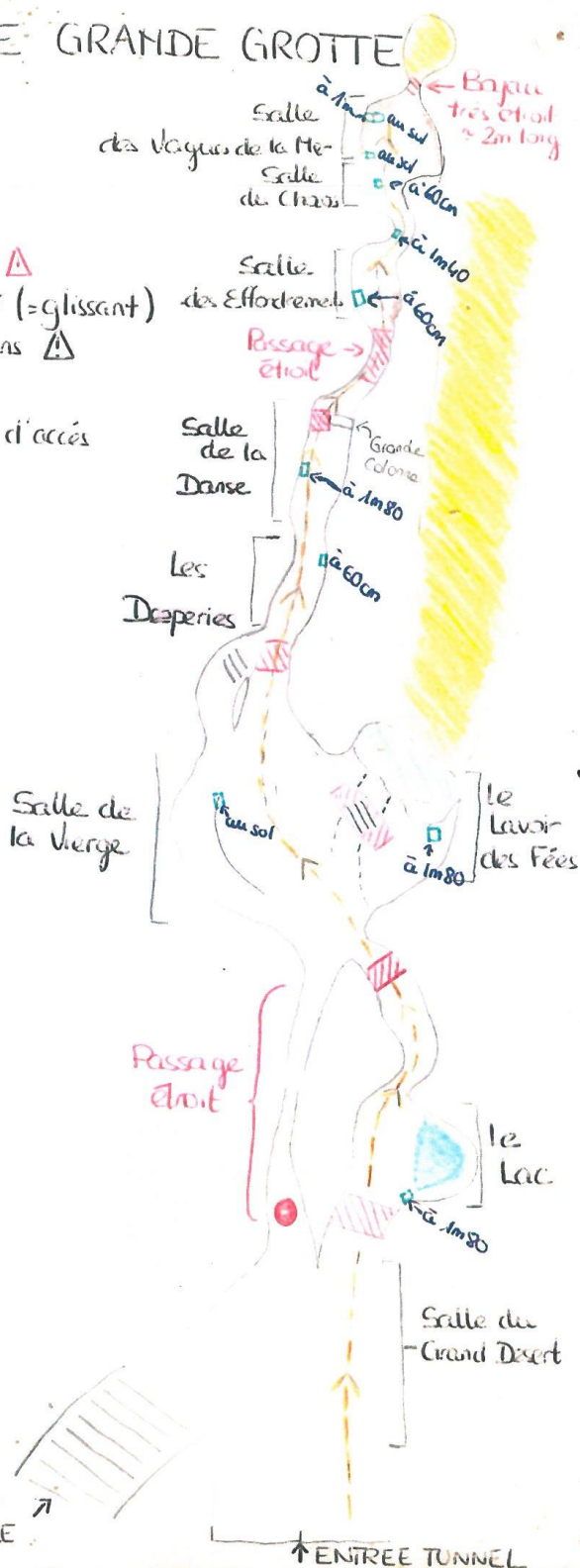
- Evacuation des lieux

PLAN SIMPLIFIE GRANDE GROTTE

-  = Escaliers
-  = Plafond bas ou stalactites basses 
-  = Absence de chemin cimenté (=glissant)
-  = Présence de peintures et dessins 
-  = interrupteurs
-  = Parties non visitées et difficiles d'accès
-  = Parcours à emprunter

REGLES DE CIRCULATION DANS LA GROTTE:

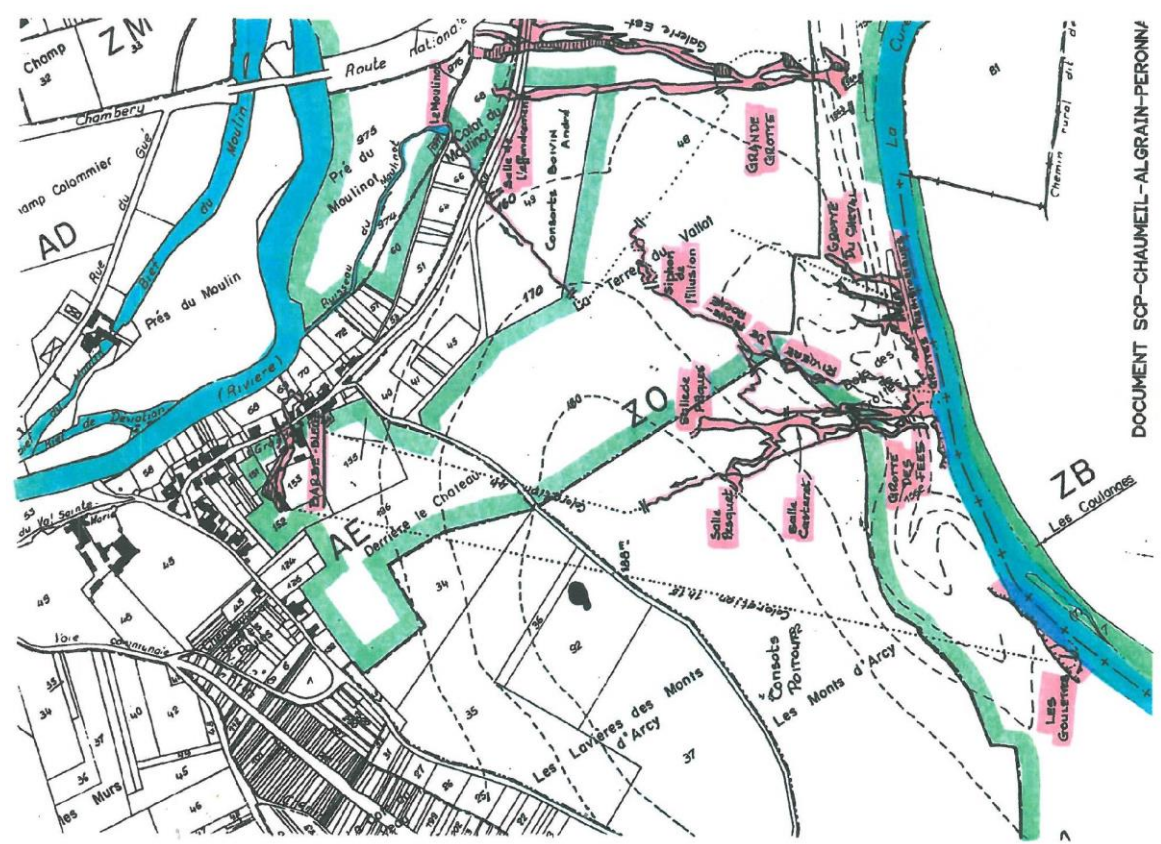
- Par aller de l'entrée vers le fond de la Grotte: à chaque fourche du parcours cimenté prendre le chemin de droite.
- Au retour: prendre toujours celui de gauche.





GROTTES D'ARCY
Plan sommaire
suivant documents existants
1/50000

AVALLON.



DOCUMENT SCP-CHAUMEIL-ALGRAIN-PERONNE

COMMUNE d'ARCY-SUR-CURE

D.I.C.R..M

RISQUE NUCLEAIRE



ACTION DU MAIRE

Selon la gravité, par exemple :

- Evacuation partielle ou totale de la population (indications fournies par les sapeurs-pompiers et agents techniques gaz)
- Permanence mairie
- Déclenchement du PCS

ALERTE

- Message pompiers / préfecture / radio / TV
- cloches avec le signal correspondant (signal national d'alerte)
- véhicule avec mégaphone (message pré-formaté, voir page...)

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche, prévoir une réserve d'eau et un poste de radio
- Fermer toutes les ouvertures
- Ne pas fumer
- Arrêter, ventilation, chauffage, climatisation
- Ne pas téléphoner pour ne pas brouiller les ondes
- Ne pas consommer d'aliments frais et boissons sans l'avis des autorités sanitaires
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux (PPMS)
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation par les autorités
- Si une évacuation est nécessaire, couper le gaz et l'électricité. A l'extérieur, ne pas toucher aux objets, ni aux aliments, ni à l'eau... Ils ont pu être contaminés.
- En cas de contamination, suivre les consignes spécifiques

En cas d'urgences ou d'alertes

Préfecture	03 86 72 79 89 (permanence 24h/24h)
Mairie	03.86.81.91.69 / 07.87.37.85.74
Gendarmerie	17
Samu	15
SDIS	18 ou 112
DDT	03 86 48 41 00 / N° 24/24: 06 08 46 20 82
EDF	0 810 333 089
GAZ GRDF	0 810 433 089
GRTgaz	0800 24 61 02
VNF Yonne d'Auxerre au Nord du département	03 86 83 16 30 (permanence 24h/24h)
VNF Yonne d'Auxerre au sud du département	03.86.20.27.05 (heures ouvrables) N°24/24 : 06.72.30.30.23
VNF Canal de Bourgogne de Migennes à Aisy sur Armançon	03 86 54 82 70 (heures ouvrables) Permanence (DDT 21)
d'Aisy sur Armançon à Lézennes	03.80.92.21.45 Permanence (DDT 21)
d'Ancy le Libre à Migennes	03.86.43.44.05
DDCSPP (ex. DDASS)	03 86 72 69 00
DDCSPP (ex. DDSV)	03 86 72 69 00
Conseil Général	03 86 72 89 89 / Info routes : 0820 000 189
Météo France	08 92 68 02 89
France Telecom	0800 083 083 Numéro vert 24 h/24 – 7 j/7
Fédération des eaux de Puisaye Forterre	03 86 44 01 42
Centre anti poison	01 40 05 48 48